Image not found or type unknown

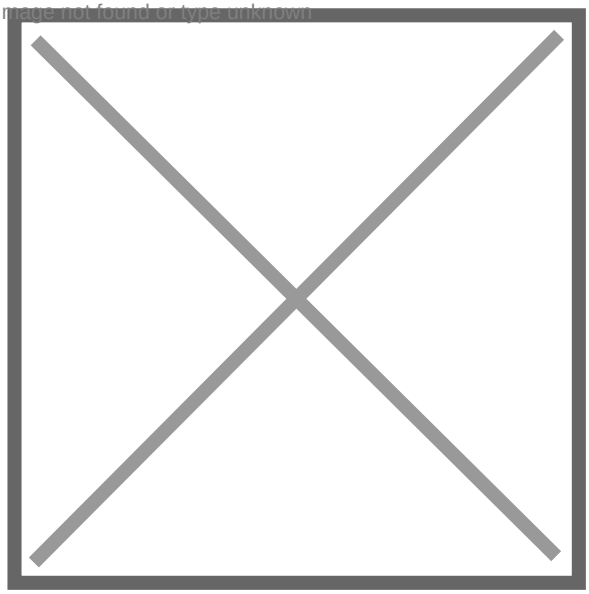

Mon contrat de travail différe de la promesse d'embauche

Par **romquep**, le **09/02/2009** à **21:18**

Je suis employé depuis le 15 octobre 2008, avec en ma possession une promesse d'embauche à hauteur de 1600€ brut sur 12 mois, à cette rémunération s'ajoute mensuellement une avance garantie sur variable de 260€ Brut + une participation mensuelle aux frais de 150€.
Cela fait 3 mois que je suis payé 1600€ net par mois. Aujourd'hui, mon employeur me propose un contrat bien différent de la promesse d'embauche, il me propose 1600€ Brut par mois, mais plus d'avance garantie, celle-ci est maintenant sur objectifs. Mon salaire serait alors rétrogradé à 1350€ net.
Je ne veux pas signer ce contrat, mon employeur ne semble pas vouloir le changer. Que puis-je faire?

Par **julius**, le **09/02/2009** à **23:00**

La jurisprudence , à ma connaissance , acte que la promesse d'embauche est un pré-contrat .

Je vous conseillerais de refuser le contrat présenté , et de réclamer le contrat initialement prévu dans la promesse d'embauche.
Cependant , je ne vous cacherais pas que votre employeur risque d'être sérieusement en colère.

Le recours final sera les juges prud'homaux en cas de litige.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés